

nos séries

DU VALENCIENNES INFOS
Sept. 2005

www.valenciennes.fr

L'AGENDA 21 ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Citoyenneté et concertation
La qualité de vie
Emploi et politique sociale
Les déplacements urbains

Valenciennes
2007

21 Agenda

un engagement au secours d'une planète en danger

L'Agenda 21 est un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle, un calendrier de rendez-vous pour promouvoir, au fil des années, un processus de développement durable. Il trouve son origine au Sommet de la Terre de Rio en juin 1992.

À Rio, les états et les organisations non gouvernementales ont adopté un plan d'action global pour assurer un développement durable à l'ensemble des communautés humaines : l'Agenda 21. Ce sommet résultait de la prise de conscience internationale des problèmes environnementaux planétaires : l'effet de serre, la préservation de la biodiversité, la protection des forêts ou la lutte contre la désertification. Déjà à Stockholm en 1972, 113 nations s'étaient réunies pour élaborer un plan de lutte contre certains de ces problèmes, en particulier celui des pluies acides : ces pollutions ne connaissant pas les frontières, les solutions devaient être appliquées au niveau international. Mais entre Stockholm et Rio, la communauté internationale a pris conscience qu'on ne pouvait résoudre ces problèmes qu'en tenant compte des aspects économiques et sociaux, et pas seulement environnementaux. Suite à la conférence de Rio, la plupart des États se sont engagés à élaborer une stratégie nationale de développement durable. Rééquilibrer les pouvoirs entre les priorités économiques et les impératifs sociaux et écologiques impose des changements structurels en profondeur. La mise en œuvre du principe de développement durable est complexe.

De l'échelle planétaire à l'échelon local

Les principales fonctions de l'Agenda 21 sont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production de biens et de services durables, la protection de l'environnement. Il préconise également la mise en place au niveau des collectivités locales d'un Agenda 21 local. Dans un souci de participation, il s'agit de consulter la population afin d'élaborer et d'adopter "un programme d'actions à l'échelon de la collectivité". L'Agenda 21 local s'articule autour de 4 grands principes :

- la lutte contre les inégalités sociales,
- la transparence des choix publics,
- la prise en compte de l'environnement,
- la participation citoyenne.



RÉGION
NORD
PAS DE CALAIS



Valenciennes Infos

Directeur de la publication : Pascal Dubois

Édité par : Mairie de Valenciennes

Directeur de la rédaction : Lydie Laurent

Crédit photos : François Leclercq - Ville de Valenciennes

Rédaction reportages : Marina Michel

Conception réalisation : Agence i v o i [A] r t

Édité à 23 500 exemplaires

N° ISSN : 1622-9517 - Dépôt légal Janvier 2000



“ Le développement durable répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. ”

Le saviez-vous ?

Le 21 juillet 1969 à 3h56 (heure de Paris), lorsque Neil Armstrong accomplit le premier pas d'un homme sur la Lune, 3,5 milliards d'être humains vivent sur la Terre. Aujourd'hui, nous sommes 6,2 milliards... soit une augmentation de 79 % en seulement 33 ans ! Si l'on en croit les projections démographiques, la Terre devrait être peuplée de 10 milliards d'êtres humains avant le milieu du 21^{ème} siècle. Autrement dit, 4 milliards de terriens supplémentaires qu'il faudra nourrir, loger, chauffer, éclairer alors que 800 millions de personnes souffrent toujours de faim à l'heure actuelle, qu'un milliard et demi n'ont pas accès à l'eau potable et deux milliards ne sont pas raccordés aux réseaux d'électricité ! En 2050, on estime que la consommation mondiale d'énergie sera multipliée par 4 !

De la prise de conscience collective...

En l'espace de seulement un demi-siècle, le niveau de vie d'une partie de l'humanité a plus évolué que pendant deux millénaires. Oui, mais... En lien avec la croissance économique et démographique, les ressources naturelles de la planète ont été victimes de surexploitation et, contre toute attente, les inégalités entre les populations n'ont pas cessé de s'accroître. Dans le même temps, les catastrophes industrielles se sont multipliées : Tchernobyl, Seveso, Bhopal, Exxon Valdez pour ne citer que les plus dramatiques. Sans oublier les dégâts écologiques inquiétants : pollution de l'air et de l'eau, disparitions des espèces animales et végétales, déforestation massive, désertification... Au cours des années 1980, le grand public a également découvert avec effroi les pluies acides, le trou dans la couche d'ozone, l'effet de serre... Plus le temps a passé et plus la société civile a pris conscience de l'urgence de mettre en place une solidarité planétaire pour faire face aux grands bouleversements des équilibres naturels.

Valenciennes : le développement durable à l'échelle d'un territoire

Valenciennes, grand centre industriel du Nord, a subi jusqu'aux années 1990 une crise profonde avec la disparition du charbon et de la métallurgie : chute démographique, abandon des quartiers historiques, friches urbaines. Ces constats ont amené la ville à remettre en cause un système économique et social qui a marqué les hommes, le paysage, l'habitat, toute la vie individuelle et collective. Dès 1995, elle s'engage dans la voie du développement durable avec une charte de l'environnement et, à partir de 1998, dans un Agenda 21 local officialisé par une signature commune avec l'État et la Région Nord-Pas-de-Calais.

Un acte politique majeur et fondamental

Chaque territoire adapte le plan d'actions Agenda 21 local de sa propre initiative et avec une conviction plus ou moins marquée. Pour la Ville de Valenciennes, un Agenda 21 Local est un acte politique majeur et fondamental qui intègre les préoccupations environnementales dans l'ensemble des politiques urbaines et publiques. Il préfigure le devenir de la ville, de son territoire et de sa population dans tous les domaines de façon ambitieuse, responsable et solidaire. Consciente des enjeux que représentent l'environnement et le cadre de vie, l'équipe municipale accorde une foi très forte à cette démarche engagée. Impulsée lors du précédent mandat par Jean-Louis Borloo, la mise en œuvre des principes de développement durable à l'échelle de la commune est aujourd'hui poursuivie et développée par Dominique Riquet. L'Agenda 21 Local de la ville de Valenciennes est un outil opérationnel. Il est l'expression concrète de la volonté politique de la Ville de Valenciennes d'offrir aux populations et aux entreprises de la ville, de l'arrondissement et du sud du département, des services publics et privés de haut niveau en particulier les services culturels, éducatifs et de santé, des services marchands, un habitat de qualité et diversifié, un cadre de vie de qualité, une ville animée et sécurisée. Il touche directement les aspects de la vie quotidienne des Valenciennois.

Le saviez-vous ?

Valenciennes a été la première ville du Nord à lancer un Agenda 21 sur 5 ans. Elle figure également parmi les rares communes de France à s'être dotée d'une rubrique dédiée au Développement Durable sur son site Internet (www.valenciennes.fr) et à avoir rendu public les résultats d'évaluation de son Agenda 21 1998-2003 (par voie de presse ou encore via des documents disponibles en mairie ou téléchargeables sur Internet).

...Aux enjeux du développement durable

Au regard de ces états de fait, des questions fondamentales se sont imposées : comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ? Comment répartir les richesses entre les pays riches et ceux moins développés ? Comment donner un minimum de richesses à ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants encore démunis à l'heure où la planète semble déjà asphyxiée par le prélèvement effréné de ses ressources naturelles ? Et surtout, comment faire en sorte de léguer une terre en bonne santé à nos enfants ? C'est pour apporter des réponses concrètes à ces questions qu'est né le concept de développement durable. Longtemps, le développement économique a été présenté comme incompatible avec la protection de la planète à long terme. Un climat de confrontation régnait alors entre l'écologie et l'économie. Depuis 1987, année à partir de laquelle la notion de développement durable a été adoptée dans le monde entier, l'heure de la conciliation, voire à la réconciliation, semble être venue pour l'écologie et l'économie. Le concept du développement durable est fondé sur la nécessité d'intégrer l'équité sociale et la prudence écologique dans les modèles de développement économique du Nord et du Sud. Il s'appuie sur 4 piliers :

- l'action économique,
- la préservation des ressources,
- la cohésion sociale,
- la gouvernance.

Participer à l'effort commun

L'implication de tous les groupes socio-économiques est un des fondements-clé du développement durable. La réalisation effective des objectifs du développement durable, ne peut aboutir que si tous les acteurs de la société civile agissent en commun. Afin de préserver les ressources de la planète, les entreprises privées et publiques, les pouvoirs publics, les associations, les ONG, les syndicats et les citoyens ont nécessité de travailler main dans la main pour réconcilier trois univers qui se sont longtemps ignorés : l'économie, l'écologie et le social.



L'Agenda 21 : 1998/2003 1^{ère} génération



La période 1998-2003 a été marquée par la 1^{ère} génération de l'Agenda 21 Local de la Ville de Valenciennes. Elle s'engageait alors sur un plan comportant 61 actions réparties en 4 thèmes fédérateurs :

- citoyenneté et concertation,
- cadre de vie,
- emploi et politique sociale,
- déplacements urbains.

La Ville de Valenciennes a lancé de grands chantiers depuis fin 2002 dont les plus importants vont se concrétiser dans les mois et années à venir : opération Cœur de Ville, développement de zones d'activités, artisanales et tertiaires, Transvilles, nouvelles techniques de l'information et de la communication, Rénovation Urbaine des quartiers. Une évaluation de la politique publique en matière de développement durable a été réalisée à l'issue de cette période quinquennale : 66% d'actions réalisées, 20% d'actions en cours, 14% d'actions abandonnées. L'évaluation a montré qu'un grand nombre de cibles et d'objectifs de développement durable avaient été atteints ou que des actions étaient encore en cours dans ce sens.

L'Agenda 21 : 2005/2010 2^{ème} génération

En gage de sa volonté politique forte de promouvoir le développement durable, la Ville de Valenciennes a échelonné son Agenda 21-2^{ème} génération- sur la période 2005-2010. Le nouveau plan comporte au total 95 actions (certaines prolongeant des actions engagées dans l'Agenda 1998-2003). Il est structuré autour de 5 thèmes fédérateurs.

1- Créer une culture commune de développement durable

Ce thème renvoie à deux principes majeurs du développement durable : le renforcement du lien social et l'intégration des quartiers et des habitants dans la ville. L'objectif est d'accroître le sentiment d'appartenance des habitants et des usagers à la ville et de développer une culture commune pour un développement durable. Au total, 17 actions ont été définies. Elles portent sur :

- l'éducation au développement durable,
- la sensibilisation et la formation des habitants et des acteurs socio-économiques,
- la sensibilisation et la formation du personnel municipal,
- la création d'un Forum permanent de la gouvernance et de la citoyenneté,
- la coopération internationale à travers, notamment le jumelage.

Exemples d'actions programmées :



- journée de Formation des élus et du personnel municipal au Développement Durable,
- participation des habitants à la rénovation de leurs logements,
- généralisation de l'accès à l'Anneau Citoyen Valenciennois,
- développement de la télévision citoyenne.

2- Renforcer l'attractivité et le rayonnement de Valenciennes

Dans une région qui a connu et qui connaît encore des problèmes de chômage, d'exclusion et des problèmes sociaux importants, l'emploi et le développement d'activités économiques sont des priorités absolues. La ville doit valoriser ses atouts (tel la transformation du tissu urbain : tramway, rénovation du centre ville et des quartiers) et engager des actions déterminantes associant l'ensemble des partenaires socio-économiques. Objectif : renforcer les tissus existants et créer de nouvelles zones d'activité. Les 16 actions dans le domaine économique doivent aussi avoir des dimensions sociales et culturelles d'où les propositions suivantes :

- le développement de zones d'activité artisanales et tertiaires ne négligeant ni les nouvelles technologies (service numérique), ni les activités de l'économie sociale et solidaire,
- le développement des services à la personne avec une amélioration des capacités administratives,
- le développement des commerces de centre ville (Opération Cœur de Ville),
- le développement des équipements culturels, sportifs et de loisirs,
- la création d'opportunités pour des actions d'économie sociale.

Exemples d'actions programmées :



- création d'une zone d'activité de l'économie solidaire et de proximité,
- création d'une vitrine numérique,
- création d'un équipement de loisirs (bowling, salle de réunions, discothèque...),
- nettoyage et réhabilitation de la rive droite de l'Escaut.

3- Améliorer le cadre de vie en optimisant la qualité

Le cadre de vie ou la qualité de l'environnement local comprend tous les thèmes de la qualité de vie des habitants : réduction des pollutions, risques et nuisances, sécurité, propreté, qualité de l'air, gestion des déchets,... Ce thème comprend aussi les éléments de la politique locale en faveur de l'environnement : intégration de l'environnement dans les projets, respect et défense de la santé publique, préservation de l'environnement naturel, qualité de l'assainissement...

L'objectif de la Ville est d'améliorer la qualité des espaces publics et de promouvoir une ville verte, ce qui se traduit par des actions qui permettront :

- d'améliorer la sécurité des personnes,
- de favoriser la lisibilité de l'espace afin de permettre à chacun de se repérer et de créer partout des sentiments d'appartenance à la ville,
- d'optimiser l'usage de l'espace notamment en prenant mieux en compte les temps de la ville,
- de créer entre les quartiers des liaisons douces et / ou vertes,
- d'améliorer la qualité des espaces publics en les végétalisant et en créant des lieux de convivialité.

L'Agenda 21 privilégie 4 thèmes sur les espaces publics :

- Le traitement des rues : sécurité, propreté et espaces végétalisés,
- Le traitement des espaces verts par des créations et par un meilleur entretien,
- Le traitement des entrées de ville et des entrées de quartier,
- Le traitement du mobilier urbain et des jeux pour enfants avec notamment un projet de charte " mobilier urbain " et des travaux d'amélioration de la qualité des jeux.

L'Agenda 21 se donne aussi les priorités suivantes concernant les ressources :

- L'amélioration de la gestion de la ressource en eau : assainissement collectif, gestion des eaux pluviales, intervention sur le Vignoble et protection du marais de l'Epaix,
- L'amélioration de la gestion de l'eau potable,
- La mise en place d'une gestion favorisant la maîtrise des consommations d'énergie au niveau des bâtiments communaux,
- La promotion d'une politique d'achats éco-responsables respectueux de l'environnement,
- La préservation du patrimoine naturel.

Enfin, concernant les nuisances, les actions de l'Agenda 21 viseront à :

- La réduction des nuisances sonores et l'amélioration de la qualité de l'air,
- L'accompagnement de la politique de gestion des déchets de Val Métropole,
- La mise en place de Chantiers Verts,
- L'amélioration de la gestion des risques,
- La mise en place d'un programme de suivi pour assurer une cohérence avec la politique de santé publique de l'agglomération.

Au total, ces 14 thèmes engagent un ensemble de 34 actions.

Exemples d'actions programmées :

- Mise en place des systèmes à économie d'eau dans les bâtiments municipaux,
- Information grand public sur les économies d'eau,
- Diagnostic thermique des bâtiments publics,
- Suivi et traitement des plaintes pour nuisances sonores,
- Tri sélectif dans les services municipaux.

4- Favoriser une mobilité durable

La politique de déplacements et de lutte contre la pollution et le bruit (issus de la circulation automobile) est une préoccupation majeure de la Ville de Valenciennes. Elle se traduit notamment par le projet Transvilles (tramway et gare d'échange Tram - Train) et la mise en place du Plan de Déplacements Urbains (PDU), associé à l'arrivée du tramway. Cette thématique se décline au travers de 12 actions visant :

- le développement du réseau de transport en commun et la réorganisation du plan de circulation,
- la sécurisation des déplacements,
- l'organisation des déplacements et l'offre de stationnements,
- l'organisation de la livraison de marchandises,
- l'amélioration de la gestion du parc de véhicules municipaux et des déplacements des personnels municipaux.

Exemples d'actions programmées :

- mise en place d'un plan de circulation zone 30,
- création de circuits cyclables,
- fixer un règlement aménageant les horaires de livraisons dans la ville afin de limiter les nuisances circulatoires,
- achat de véhicules non polluants.

5- Développer une politique de l'habitat et des équipements publics dans les quartiers

La politique de l'habitat est au centre des priorités de la Ville de Valenciennes. Plusieurs quartiers font l'objet de politiques de renouvellement urbain.

Les objectifs de l'Agenda 21 sont :

- l'éradication des logements indécents encore présents sur la Ville et le relogement des habitants concernés,
- la lutte contre le saturnisme,
- les économies de fonctionnement dans les logements : économie d'énergie, économie d'eau,
- la promotion de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE),
- la reconquête du patrimoine historique et bâti,
- la poursuite de la politique de réhabilitation et de mises aux normes de confort,
- la création d'équipements culturels, sportifs et éducatifs dans les quartiers et dans le cadre du renforcement de la coopération intercommunale.

Au total, ces objectifs d'amélioration de l'habitat et de l'offre d'équipements publics comportent 15 actions.

Exemples d'actions programmées :



- construction d'une école et d'une salle de sport HQE,
- réhabilitation massive de l'habitat ancien privé dans le cadre de la ZPPAUP et de l'aménagement des quartiers,
- amélioration de la qualité des logements pour les personnes à mobilité réduite,
- renforcement de la solidarité entre les générations par le développement de structures adaptées aux personnes âgées dans les quartiers.

Agenda 21 et PADD : cohérence et synergie

Les 95 actions structurant l'Agenda 21 de la Ville de Valenciennes s'intègrent dans la stratégie de développement et d'aménagement de la Ville de Valenciennes, exprimée à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la Ville (qui constitue un document du Plan Local d'Urbanisme - PLU).

La stratégie de la Ville de Valenciennes tourne autour de 4 thèmes d'actions :

- Accroître l'attractivité et le rayonnement de Valenciennes en faisant de la Ville le pôle de services et d'échanges du sud du département,
- Améliorer le cadre de vie quotidien de tous les valenciennois,
- Valoriser les modes de transports alternatifs et réduire l'usage de la voiture,
- Poursuivre une politique de développement équilibré de l'habitat et d'équipements publics dans les quartiers.

La cohérence et la synergie entre l'Agenda 21 et le projet d'aménagement et de développement durable sont indispensables : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable étant le document d'orientations (générales et particulières) de la commune relative à l'urbanisme et l'Agenda 21 étant le plan d'actions, le document opérationnel.



Le saviez-vous ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

ou PADD est un nouveau document obligatoire à réaliser par la commune lors de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme ou PLU, lequel remplace dorénavant le POS (Loi Solidarité et Renouvellement Urbains de décembre 2000).

Le PADD est un projet de territoire, le projet politique de la commune à un horizon de 10/15 ans. Il doit donner les grandes orientations d'aménagement de la commune à cet horizon.

Des gestes quotidiens au service de la planète

Le développement durable a un impact majeur sur l'avenir (et le devenir) de la planète et de ses habitants. À ce titre, il est tout à la fois du ressort de tous et de chacun : états, collectivités, entreprises mais aussi citoyens. Chaque individu peut, s'il en a le souhait, contribuer à sa manière à réduire son impact sur l'environnement. Il n'y a pas de "petit geste" ni de "petit effort" : même en s'engageant sur un seul geste, on participe au défi ! Il suffit pour ce faire de modifier quelque peu nos habitudes quotidiennes en gardant à l'esprit que chaque geste compte. Quelques exemples ? Penser aux produits issus du commerce équitable ou aux produits respectueux de l'environnement lorsqu'on fait ses courses en grande surface, éteindre les appareils électriques au lieu de les laisser en veille, choisir des appareils économes en énergie (lampes basse consommation...), préférer prendre une douche rapide à un bain, faire les petits déplacements à pied plutôt qu'en voiture, conduire moins vite, penser à trier sélectivement les déchets ménagers, se renseigner sur les énergies renouvelables lorsqu'on projette des travaux de rénovation au sein de son habitation... Les exemples sont multiples. Ce sont des gestes simples et concrets. Chacun d'eux est un acte citoyen, un acte solidaire. Chacun d'eux est bénéfique pour la planète car il permet d'économiser de l'énergie et donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique (Cf. abécédaire de l'éco-citoyenneté téléchargeable sur l'ACV - www.valenciennes.fr).

Le suivi de l'Agenda 21 de Valenciennes

Le suivi et l'évaluation sont des éléments fondamentaux d'une politique de développement durable. Ce suivi devra être organisé, avec les services de la Ville, à l'aide de 27 indicateurs de développement durable. Ce système d'indicateurs facilitera le suivi des programmes d'actions et permettra, dans le même temps, de mesurer l'évolution de la commune ou du territoire au regard de ses enjeux. À noter que l'Agenda 21 - 2^{ème} génération- de Valenciennes sera également marqué par le recrutement d'un chargé de mission dédié, directement rattaché au cabinet du maire.

Des actions sous-tendues par la concertation

Convaincue que le Développement Durable est une démarche collégiale évolutive et libre, la Ville de Valenciennes a impulsé, dès l'origine de son action, la constitution d'un comité de pilotage, le plus ouvert possible. Deux fois par an, il rassemble des acteurs sociaux économiques du

Valenciennois, les représentants des comités de quartier, des élus du Conseil Municipal, les directeurs de service de la Ville,... Cette démarche fondamentale de concertation s'adresse à l'ensemble de la population valenciennaise. Via de nombreux outils de démocratie participative (Ateliers et fonds de Travail Urbain, magazines de quartier,...) chaque citoyen a la possibilité de s'exprimer, de réagir et de faire des propositions. C'est ce que l'on nomme, en langage égotique, la gouvernance urbaine.

Avec toute la force de l'intercommunalité

La Ville de Valenciennes s'est engagée dans une démarche "Agenda 21" avec le souci d'une intercommunalité forte. L'élaboration du projet a permis d'associer étroitement les élus, les services techniques, les administrations et les principaux acteurs de la Ville. Au niveau national, la Ville est membre du Comité 21, comité français pour l'environnement et le développement durable (<http://www.comite21.org>) et participe au réseau Cités 21. Dans le cadre des échanges internationaux, la Ville de Valenciennes a adhéré lors du conseil municipal du 25 juin 1998 au réseau ICLEI, c'est-à-dire le Conseil International pour les Initiatives Environnementales Communales (<http://www.iclei.org>), avec lequel Valenciennes participe à la campagne européenne des villes durables.